

Instruction FIE du 07 février 2022

Les éléments à retenir

Instruction n° DGEFP/MIP/METH/MPP/2022/29 du 7 février 2022 relative au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées du marché du travail (parcours emploi compétences, contrats initiative emploi, insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification).

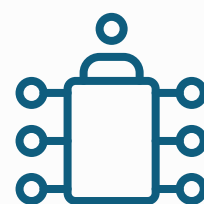
INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



- Susciter la croissance de l'offre.
- Enveloppe FDI à hauteur de 24,9 M€ et nouvel appel à projet.
- Logique de confiance a priori et de contrôle des résultats a posteriori (une instruction est en cours de construction pour la dimension contrôle à posteriori des recrutements en autoprescription).
- Offrir une visibilité pluriannuelle.

GOVERNANCE DE L'IAE

- En 2022 : comité de pilotage régional de l'insertion par l'activité économique.
- Poursuivre l'organisation régulière de CDIAE et renforcement des comités techniques d'animation (CTA).



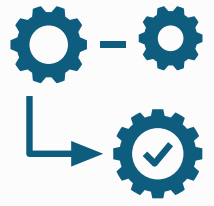
PRIORITÉS DE L'ÉTAT POUR L'IAE



- FDI 2022 pour consolider les investissements engagés.
- Fluidifier et augmenter les recrutements.
- Renforcer le lien avec l'entreprise.
- Faciliter l'accès aux formations certifiantes en lien avec les métiers en tension, doit bénéficier notamment aux plus petites structures de moins de 11 ETP.
- Développer les compétences.

PROCÉDURES

- À compter de 2022, les procédures vont évoluer pour le CDI inclusion, contrat passerelle et dérogation collective à la durée hebdomadaire minimale de travail (se rapprocher des DDETS).
- S'appuyer sur les services déconcentrés pour la mobilisation des prescripteurs sur les territoires.



MONTANT DE L'AIDE AU POSTE



- 21 286 euros pour les ACI, dont 1 077 euros au titre de l'accompagnement socioprofessionnel.
- (+/-) 5% du montant conventionné au titre de l'aide au poste de l'année N-1
- Contrat passerelle : 2 068 (ETP sur 6 mois).

NB : l'aide au poste est rétroactive au 1er janvier 2022.

ÉLIGIBILITÉ

- Les salariés en contrats passerelle ou CDI inclusion restent éligibles au PIC IAE.



IAE EN DÉTENTION



- Le montant de l'aide au poste en SIAE pénitentiaire sera revalorisé à hauteur de 100 % des montants des aides aux postes en ACI et EI.
- Le PIC IAE est désormais mobilisable pour les personnes détenues en parcours IAE en milieu pénitentiaire.

Cette synthèse a été élaborée avec le concours de CHANTIER école Bourgogne/Franche-Comté.